



Syndrome malin des neuroleptiques (SMN)

🕒 paru le 08/07/2020 • adapté au contexte belge francophone • dernière adaptation de contenu le 21/02/2023

Un guide-patient est un outil réalisé pour vous aider à faire des choix pour votre santé. Il vous propose des informations basées sur la recherche scientifique. Il vous explique ce que vous pouvez faire pour améliorer votre santé ou ce que les professionnels peuvent vous proposer lors d'une consultation. Bonne lecture !

De quoi s'agit-il ?

Le syndrome malin des neuroleptiques (SMN) est un effet secondaire très rare mais grave des neuroleptiques (antipsychotiques) ou du métoclopramide (Primperan®).

Les antipsychotiques ou neuroleptiques sont utilisés pour traiter les psychoses. Une psychose est une maladie psychiatrique dans laquelle la personne perd le contact avec la réalité. Elle souffre d'hallucinations, de délires et de pensées chaotiques.

Le métoclopramide est un médicament contre les vomissements.

Quelle est sa fréquence ?

Le syndrome malin des neuroleptiques est très rare : il survient chez seulement 1 à 2 personnes prenant des neuroleptiques sur 10 000.

Comment le reconnaître ?

Les premiers symptômes apparaissent quelques jours à quelques semaines après le début du traitement, quelle que soit la dose.

Une raideur généralisée prononcée se développe soudainement, accompagnée de fièvre et d'une [insuffisance rénale](#). Une diminution de la conscience est également possible.

Le système nerveux autonome peut être perturbé :

- modification de la tension artérielle ;
- accélération du rythme cardiaque ;
- accélération de la respiration ;
- transpiration excessive ;
- perturbation de la fonction urinaire : perte accidentelle d'urine ou incapacité à uriner.

Comme le terme « malin » l'indique, l'évolution peut être fatale.

Comment le diagnostic est-il posé ?

Chez une personne prenant des neuroleptiques ou du métoclopramide, le médecin pense à la possibilité du SMN en cas de symptômes tels que :

- fièvre ;

- problèmes neurologiques comme
 - de la raideur musculaire,
 - une incapacité à manger ou à avaler,
 - des troubles de la conscience,
 - des troubles du système nerveux autonome.

Que pouvez-vous faire ?

La première mesure à prendre est d'informer votre médecin.

Que peut faire le médecin ?

Votre médecin commence par évaluer la gravité de la situation. La première mesure à prendre est d'arrêter le médicament. En plus, votre médecin veille à ce que vous buviez suffisamment et vérifie votre température et vos résultats de prise de sang.

Il est probable qu'on vous réfère à l'hôpital pour confirmer le diagnostic, et de toute façon en cas de perturbation de la conscience et de la fonction des reins.

Si nécessaire, il faut attendre 2 à 4 semaines après la guérison pour éventuellement reprendre un traitement neuroleptique, avec une classe chimique différente. Pour cela, le médecin demande l'avis d'un spécialiste.

En savoir plus ?

- [Antipsychotiques – CBIP – Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique](#)
- [Métoclopramide – CBIP – Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique](#)

Sources

Source principale

[Guide de pratique clinique étranger 'Syndrome malin des neuroleptiques \(SMN\)' \(2000\), mis à jour le 25.08.2017 et adapté au contexte belge le 08.10.2019 – ebpracticenet](#)

Autre source

[Neuroleptic malignant syndrome, mis à jour le 26.05.2022, consulté le 21.02.2023 – UpToDate](#)